

RÈGLEMENT

PépitéPitch 2025/2026

Structure organisatrice

La Fondation FNEGE, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 mai 1968, dont le siège social est situé au 2 avenue Hoche 75008 PARIS.
Numéro SIREN 784 855 553, représentée par Valérie FOURCADE, Directrice exécutive.
La FNEGE accompagne le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) dans la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'esprit d'entreprendre chez les étudiants. Son action est plus particulièrement focalisée sur l'animation du réseau Pépité France, en charge de développer le Statut National d'Étudiant-Entrepreneur et d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans leur projet. La FNEGE met ses actions au service du réseau Pépité France sous la marque Pépité France, dont l'usage lui a été concédé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Article 1 : Objectifs

Le jeu concours a pour ambition de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des étudiants et jeunes diplômés en invitant les participants à soumettre un pitch.
Qu'est-ce qu'un pitch ? Véritable exercice de synthèse et de communication, il s'agit d'une présentation succincte et convaincante de son projet entrepreneurial.

Article 2 : Condition de participation

Le jeu concours mené par Pépité France représente la phase finale des jeux-concours PépitéPitch menés en local au sein des Pépité.
Seuls les lauréats désignés par les Pépité lors de leur finale locale (tenues entre novembre 2025 et avril 2026) ont accès au jeu concours Pépité France.
Le jeu concours est gratuit, sans obligation d'achat, et est réservé aux résidents en France métropolitaine, Corse incluse.

Article 3 : Organisation

Ce concours se déroule en plusieurs phases :

Étape 1 : du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026

Les Pépité participants organiseront le concours PépitéPitch sur leur compte Instagram pour désigner un lauréat local.
Les informations de ces lauréats seront remontées par les Pépité à Pépité France pour leur participation au concours national.

Étape 2 : demi-finale, mai 2026

Lors de cette étape, les pitches vidéos issus des lauréats locaux seront publiés sous la forme de "Reel" sur le compte Instagram @pepitedfrance en mai 2026. Les gagnants de cette étape seront déterminés par un vote du public sur un sondage publié en "story" en même temps que la publication des "Reel".

Les finalistes seront connus par une nouvelle publication en "story" en mai 2026.

Étape 3 : finale, le 16 juin 2026

Les finalistes seront invités à se rendre à Paris, le mardi 16 juin 2026, pour défendre leurs pitches devant le jury en présentiel.

Ces pitches seront retransmis en live sur Instagram sur le compte @pepitedfrance.

Chaque finaliste disposera d'un temps de parole pour convaincre une dernière fois les participants de le désigner comme lauréat.

Modalités de vote pour la finale :

- Le public pourra voter par SMS gratuit via un numéro court dédié. Ce vote comptera pour 40% de la décision finale.
- Le jury attribuera un vote commun qui comptera pour 60% de la décision finale.

Le lauréat sera annoncé en direct et par une nouvelle publication en "story" le 16 juin 2026. Pépite France ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-délivrance des publications, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet, en cas de dysfonctionnement du système de vote par SMS, ou pour tout autre cas.

Article 4 : Dotation

Le gagnant remportera :

- Un prix d'une valeur de 2 000 (deux mille) euros, versé sur son compte bancaire.
- Un pack .fr offert par l'AFNIC, partenaire de PépitePitch **[description précise du lot à compléter]**.

Les finalistes remporteront :

- Un pack .fr offert par l'AFNIC, partenaire de PépitePitch **[description précise du lot à compléter]**.

Article 5 : Propriété Intellectuelle

Les participants autorisent Pépite France, pour les seules fins et dans les limites du présent règlement, ce à titre gracieux et non exclusif, et afin de lui permettre, dans le cadre de ses missions, d'assurer la diffusion des pitches lauréats, à :

- Reproduire ou faire reproduire son pitch sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports tant actuels que futurs, connus ou inconnus.
- Représenter ou faire représenter le pitch par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, ainsi que par tout réseau de télécommunication.
- La présente autorisation est consentie pour le monde et pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date à laquelle le pitch a été envoyé.
- La volonté de Pépite France est de valoriser le travail des participants et de leur permettre de voir leur travail édité, publié et/ou exposé à des fins non commerciales.

En aucun cas Pépite France ne perçoit de rémunération quand le pitch sera rendu public. Le participant garantit à Pépite France la jouissance pleine et entière, et libre de toute servitude, des droits concédés, et garantit Pépite France contre tout trouble ou revendication, éviction quelconque, et toute action en contrefaçon du fait des éléments fournis par lui dans le cadre de sa participation au concours.

Article 6 : Responsabilité

Pépité France prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenu responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

Pépité France se réserve la faculté d'interrompre le concours, d'en décaler la période de déroulement à tout moment et sans préavis.

Pépité France ne saurait être responsable des dommages résultant de la perte des données, des fichiers transmis. Il relève de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de tout document transmis.

Pépité France ne saurait être responsable des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au Participant ou à toute autre personne physique ou morale dans le cadre du concours.

De même, Pépité France ne saurait être tenu responsable pour les éventuelles difficultés liées à la diffusion, à la télétransmission des pitches, ou au système de vote par SMS.

Article 7 : Fraude et Fair-play

7.1 Principes généraux

Les participants s'engagent à respecter l'esprit du concours et à adopter un comportement loyal et respectueux envers les autres candidats et le public.

Pépité France se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toute sorte ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des pitches sélectionnés.

7.2 Pratiques interdites

Sont strictement interdites et constituent des motifs de disqualification immédiate sans préavis :

Manipulation des votes :

- L'utilisation de bots, robots, scripts automatisés ou tout autre moyen artificiel pour générer des votes
- L'achat de votes, likes, vues ou toute autre forme d'engagement sur les réseaux sociaux
- La création de faux comptes ou l'utilisation de comptes inactifs pour voter
- La manipulation des systèmes de vote par sondage Instagram ou SMS
- L'incitation à des pratiques de vote frauduleuses

Autres pratiques frauduleuses :

- La soumission de plusieurs candidatures pour un même projet
- L'usurpation d'identité ou la falsification d'informations
- Le plagiat ou la présentation d'un projet dont le participant n'est pas l'auteur
- La violation des conditions d'utilisation d'Instagram ou de tout autre outil utilisé dans le cadre du concours

7.3 Contrôles et sanctions

Moyens de détection : Pépité France se réserve le droit de procéder à des contrôles et analyses pour détecter les comportements frauduleux, notamment :

- Analyse des patterns de vote suspects (pics anormaux, votes en masse provenant de comptes similaires, etc.)

- Vérification de l'authenticité des comptes votants
- Contrôle de la cohérence entre les différentes métriques (vues, engagements, votes)
- Échanges avec les équipes Instagram et les opérateurs SMS en cas de suspicion

Sanctions applicables : En cas de fraude avérée ou suspectée :

- Disqualification immédiate du participant concerné, à tout stade du concours
- Annulation de tous les votes obtenus par des moyens frauduleux
- Exclusion définitive du participant pour toutes les éditions futures de PépitePitch
- Retrait des gains déjà attribués si la fraude est découverte après la proclamation des résultats
- Publication d'un communiqué sur les réseaux sociaux de Pépite France en cas de fraude avérée affectant l'intégrité du concours

Procédure : En cas de suspicion de fraude, Pépite France contactera le participant concerné pour lui permettre de s'expliquer avant toute décision définitive. Toutefois, Pépite France reste seul juge de l'appréciation des faits et de la sanction à appliquer.

7.4 Responsabilité des participants

Les participants sont responsables des actions menées par leurs proches, amis, famille ou communauté pour les soutenir. Toute fraude commise par un tiers au bénéfice d'un participant entraînera la disqualification de ce dernier, sauf s'il peut prouver qu'il n'en avait aucune connaissance et qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour l'empêcher.

7.5 Préservation de l'intégrité du concours

En cas de violation directe ou indirecte du présent règlement par un participant, Pépite France pourra exclure le ou les dits participants sans aucun préavis ni justificatif sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit.

Pépite France se réserve le droit de modifier les modalités de vote en cours de concours si des fraudes massives sont détectées, afin de préserver l'équité et l'intégrité du concours.

Article 8 : Publicité et Promotion des Gagnants

Pépite France se réserve le droit d'utiliser les noms des participants et des gagnants sans aucune contrepartie.

Le participant autorise, en participant à ce jeu concours, Pépite France à reproduire, représenter, utiliser et diffuser les pitches vidéo sur ses réseaux sociaux. Le participant reconnaît que la transmission de ces droits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ni contrepartie.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le message envoyé à l'équipe en charge de la page Instagram de Pépite France @pepitemfrance lors de la confirmation d'acceptation de son gain.

Article 9 : Données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles et de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants à ce concours reconnaissent avoir été informés de la finalité de la collecte, du traitement effectué, de la durée de conservation de leurs données et des droits dont ils bénéficient, à savoir un droit d'accès, d'opposition pour motifs légitimes, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement des données qui les concernent. Toutes ces informations figurent sur le site internet pepitemfrance.fr.

Pour exercer leurs droits, la demande peut être adressée à tout moment en joignant la copie d'une pièce d'identité en cours de validité soit :

- par courrier à l'adresse suivante : FNEGE / Pépité France, 2 avenue Hoche, 75008 Paris
- par le biais d'un courrier électronique adressé à l'adresse contactpepите@fnege.fr

Les données collectées dans le cadre du vote par SMS seront traitées conformément aux mêmes dispositions.

Article 10 : Charte de modération

Pépité France se réserve le droit d'exclure du concours les pitches dont le contenu :

- présente un caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie) ou diffamatoire
- porte atteinte à l'honneur, la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale
- est susceptible de heurter le jeune public
- incite à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre)
- présente un caractère obscène, pornographique ou pédophile
- porte atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques

En outre, Pépité France se réserve le droit d'exclure tout pitch sans rapport direct avec la thématique du concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage) ou comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles. Enfin, les pitches présentant des données personnelles, telles qu'un numéro de téléphone, seront également exclus.

Les participants au jeu concours s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les conditions des réseaux Instagram.